

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : marie-gabrielle.mancel@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 11 mars 2024

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE **(Pour information)**

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

OBJET: Appel à candidatures à profil hors mouvement pour les fonctions d'enseignant exerçant en classe spécifique d'enfants de moins de trois ans - Rentrée scolaire 2024-2025

Postes vacants :

- **Circonscription de l'inspection de l'éducation nationale d'Ozoir (1 poste)**
Ecole maternelle publique « La Pierrerie » à Roissy-en-Brie
- **Circonscription de l'inspection de l'éducation nationale de Torcy (1 poste) :**
Ecole maternelle publique « Arche Guédon » de Torcy

MISSIONS : Se référer à la fiche métier n°28 (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Etre enseignant (e) du 1^{er} degré ayant une expérience de l'enseignement en maternelle et une connaissance approfondie des spécificités de l'Education prioritaire.

- **Modalités de candidatures**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 25 mars 2024**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **avant le 29 mars 2024**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera **en avril 2024**.

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard du poste à pourvoir, la nomination sera prononcée. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat.

III. Conditions de nomination

Le candidat retenu sera nommé à titre définitif.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY



**Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n° 28**

Enseignant exerçant en classe spécifique d'enfants de Moins de Trois Ans (MTA)

Profil du poste :

Ce poste est ouvert aux enseignant(e)s titulaires du premier degré de Seine et Marne, ayant une expérience de l'enseignement en maternelle et une connaissance approfondie des spécificités de l'Education Prioritaire.

L'enseignant(e) exercera à temps plein, aucun service à temps partiel ne pourra être envisagé, afin de prioriser les besoins de stabilité, de continuité et de sécurité affective des enfants de moins de trois ans.

L'enseignant(e) sera affecté(e) dans une des classes spécifiques accueillant des enfants de moins de trois ans, implantées au sein du département.

Ces classes spécifiques, visent à favoriser la réussite scolaire des enfants dont les familles sont éloignées de la culture scolaire, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques. Comme le préconise la circulaire n°2012-202 du 18-12-2012 qui encadre cette scolarisation, elles sont installées dans des écoles situées dans un environnement social défavorisé.

Missions :

- Elaborer et mettre en œuvre un projet pédagogique et éducatif spécifique, adapté aux rythmes et aux besoins particuliers des très jeunes enfants. Procéder à l'évaluation et au suivi de ce projet ;
- Inscrire le projet au sein du projet d'école en appui sur une réflexion et une action concertée avec l'équipe pédagogique de l'école et la collectivité territoriale ;
- Sous couvert du directeur ou de la directrice, travailler en liaison avec l'IEN, le conseiller pédagogique de circonscription en charge du dossier MTA et la Mission Maternelle 77 autour de l'élaboration et du suivi du projet ;
- Travailler de façon partenariale avec l'ATSEM et éventuellement l'éducateur pour jeunes enfants (EJE) pour permettre à chacun, en fonction de son champ de compétences, de mettre en œuvre les actions pédagogiques et éducatives adaptées ;
- Structurer l'ensemble des apprentissages en perspective de la préparation des acquisitions qui fondent le parcours scolaire à la maternelle. Pour cela, pratiquer une pédagogie adaptée visant l'éveil de l'attention et de la curiosité, le développement sensoriel et moteur, la maîtrise gestuelle et le développement des compétences langagières ;
- Faciliter l'adaptation à l'école, individualiser la relation à chacun pour construire l'expérience de vie en groupe ;
- Etablir une relation de confiance avec les familles afin de permettre à l'enfant de grandir sereinement entre l'école et la maison ;
- Impliquer les parents dans le suivi de la scolarisation de leur enfant ;
- Travailler en partenariat avec les différents partenaires (PMI, services municipaux, « service petite enfance ») afin de partager l'analyse des besoins pour la définition des projets d'accueil ;
- Participer à des actions de formation pour maîtriser les connaissances et les compétences spécifiques à la scolarisation des enfants de moins de trois ans.



Compétences attendues :

- Avoir une expérience de l'enseignement en école maternelle ;
- Posséder une bonne connaissance du programme de l'école maternelle et des ressources Eduscol spécifiques aux Moins de Trois Ans ;
- Avoir une bonne connaissance du développement sensoriel, cognitif, moteur et langagier du jeune enfant et de ses besoins ;
- Connaître les principaux éléments de la psychologie du jeune enfant ;
- Posséder une bonne maîtrise didactique de l'enseignement du langage oral ;
- Avoir des qualités de communication et d'écoute ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Etre en mesure de travailler en lien étroit avec la famille, afin d'établir des relations de confiance, de contractualiser cette scolarisation avec la souplesse nécessaire ;
- Etre en capacité de travailler en partenariat avec des personnels divers et des instances plurisectorielles.